

# Enquête sur l'administration policière 2025

**CONFIDENTIEL une fois rempli.**

According to our files your language of preference is French, should you wish to receive this document in English, please contact us at:  
statcan.PAS-EAP.statcan@statcan.gc.ca

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique, Lois revisées du Canada, 1985, chapitre S-19.*  
EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

## Introduction

### Pourquoi menons-nous cette enquête?

L'objectif de l'Enquête sur l'administration policière (EAP) est de recueillir des statistiques sur le personnel et les dépenses de chaque service de police public aux échelons municipal, provincial et fédéral du Canada. Les renseignements recueillis sont utilisés par les décideurs des gouvernements fédéral et provinciaux, les services de police de même que par les personnes responsables des budgets des services de police. Les données sont aussi utilisées par les médias pour informer le grand public.

Les renseignements que vous fournissez pourraient aussi être utilisés par Statistique Canada à d'autres fins statistiques.

### Sécurité des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

**Note :** Nos questionnaires en ligne sont sécurisés, il n'y a aucun risque d'interception des renseignements lorsque vous répondez aux enquêtes en ligne de Statistique Canada.

### Confidentialité

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada.

### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et de les utiliser uniquement à des fins statistiques.

Les renseignements sur la confidentialité, les ententes de partage de données et les couplages d'enregistrements se trouvent à la dernière page du questionnaire.

## Renseignements sur l'entreprise ou l'organisation et la personne-ressource

- Veuillez indiquer le nom légal et le nom commercial de l'entreprise ou de l'organisation.

Nom légal

Nom commercial (s'il y a lieu)

- Veuillez **indiquer les coordonnées de la personne-ressource** de l'entreprise ou de l'organisation désignée pour recevoir ce questionnaire.

**Note :** La personne-ressource désignée est la personne qui devrait recevoir ce questionnaire, mais elle n'est pas nécessairement celle qui le remplit.

Prénom

Nom de famille

Titre

Langue de communication préférée



Français



Anglais

Adresse postale (numéro et rue)

Nom commercial (s'il y a lieu)

Ville

Province, territoire ou état

Code postal ou code de zone

Exemple : A9A 9A9 ou 12345-1234

Pays

Adresse de courriel

Exemple : utilisateur@example.gov.ca

Numéro de téléphone (incluant l'indicatif régional)

Exemple : 123-123-1234

Numéro de poste  
(s'il y a lieu)

Numéro de télécopieur (incluant l'indicatif régional)

Exemple : 123-123-1234

3. Veuillez indiquer le statut opérationnel actuel de l'entreprise ou de l'organisation déterminé au moyen du nom légal et du nom commercial mentionnés ci-dessus.

B00323

- 1  Opérationnelle → Passez à la question 4  
2  N'est pas opérationnelle en ce moment  
p. ex. fermeture temporaire ou permanente, changement de propriétaire

→ Pourquoi cette entreprise ou organisation n'est-elle pas opérationnelle en ce moment?

B00309

- 2  Exploitation saisonnière → Passez à la question 3a.  
3  A cessé ses activités → Passez à la question 3b.  
4  A vendu ses entités opérationnelles → Passez à la question 3c.  
5  A fusionné avec plusieurs entreprises ou organisations → Passez à la question 3d.  
6  Temporairement inactive, mais rouvrira → Passez à la question 3e.  
7  N'est plus opérationnelle pour d'autres raisons → Passez à la question 3f.

### 3a. Exploitation saisonnière

Quand cette entreprise ou organisation a-t-elle cessé ses activités pour la saison?

B00217      AAAA      MM      JJ  
Date           

Quand cette entreprise ou organisation s'attendra-t-à reprendre ces activités?

B00218      AAAA      MM      JJ  
Date           

### 3b. A cessé ses activités

Quand cette entreprise ou organisation a-t-elle cessé ses activités?

B00211      AAAA      MM      JJ  
Date           

Pourquoi cette entreprise ou organisation a-t-elle cessé ses activités?

- B00311  
1  Faillite  
2  Liquidation  
3  Dissolution  
4  Autre

Precisez les autres raisons pour lesquelles les activités ont cessé

B00312

→ Passez à la question 4

**NE PAS UTILISER POUR INFORMER RAPPORTER**

3c. A vendu ses entités opérationnelles

Quand cette entreprise ou organisation a-t-elle été vendue?

AAAA MM JJ  
B00212

Quelle est le nom légal de l'acheteur?

B00406

→ Passez à la question 4

3d. A fusionné avec d'autres entreprises ou organisations

Quand la fusion de cette entreprise ou organisation a-t-elle eu lieu?

AAAA MM JJ  
B00213

Quelle est le nom légal de l'entreprise ou de l'organisation ainsi créée ou qui domine?

B00407

Quelles sont les noms légaux des autres entreprises ou organisations fusionnées?

B00408

→ Passez à la question 4

3e. Temporairement inactive, mais devrait réouvrir

Quand cette entreprise ou organisation est-elle devenue temporairement inactive?

AAAA MM JJ  
B00214

Quand cette entreprise ou organisation prévoit-elle reprendre ses activités?

AAAA MM JJ  
B00215

Pourquoi cette entreprise ou organisation est-elle temporairement inactive?

B00313

→ Passez à la question 4

3f. N'est plus opérationnelle pour d'autres raisons

Quand cette entreprise ou organisation a-t-elle cessé ses activités?

AAAA MM JJ  
B00216

Pourquoi cette entreprise ou organisation a-t-elle cessé ses activités?

B00314

NE PAS UTILISER POUR INFORMATION POUR RAPPORTER

## Pour répondre à ce questionnaire

Renseignements portant sur :

- le personnel (renseignements démographiques)
- les ressources humaines
- les montants des revenus et des dépenses
- les demandes d'intervention.

## Instructions de déclaration

- Déclarez les employés en équivalents temps plein (ETP) à deux décimales p. ex. 37,25.
- Déclarez le nombre réel d'employés en tant que **nombre effectif de personnel**.
- Déclarez les montants **arrondis au dollar le plus près**.
- Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez fournir l'estimation la plus exacte possible.
- Entrez « **0** » s'il n'y a aucune valeur à déclarer.

NE PAS UTILISER POUR INFORMATION  
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

## Grade des policiers

1. **Indiquez** lequel ou lesquels des grades de policiers suivants existaient au sein de votre service de police à date du **15 mai 2025**.

**Include** les grades de policiers qui existent indépendamment du fait que les postes soient actuellement remplis.  
Sélectionnez tout ce qui s'applique.

### Officiers de direction des services de police

#### c.-à-d. les officiers supérieurs

POR\_Q01

1 POR\_T010\_Q010\_A010

Commissaire, Directeur Général

2 POR\_T010\_Q010\_A011

Directeur

3 POR\_T010\_Q010\_A012

Commissaire adjoint

4 POR\_T010\_Q010\_A013

Sous-commissaires

5 POR\_T010\_Q010\_A014

Chefs adjoints

6 POR\_T010\_Q010\_A015

Capitaines

7 POR\_T010\_Q010\_A016

Surintendants d'état-major

#### Sous-officiers

**Exclude** les agents de police.

15 POR\_T010\_Q010\_A024

Lieutenant des sous-officiers

16 POR\_T010\_Q010\_A025

Caporal sergeant-majors

17 POR\_T010\_Q010\_A026

Sergent-majors

18 POR\_T010\_Q010\_A027

Sergent-majors d'état-major

#### Agents de police (de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> classe)

**Exclude** les recrues, c.-à-d. les policiers en formation/agents de police de la 5<sup>e</sup> classe et les agents spéciaux.

23 POR\_T010\_Q010\_A032

Agents de police (de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> classe)

8 POR\_T010\_Q010\_A017

Surintendant principal

9 POR\_T010\_Q010\_A018

Surintendants

10 POR\_T010\_Q010\_A019

Inspecteurs d'état-major

11 POR\_T010\_Q010\_A020

Inspecteurs

12 POR\_T010\_Q010\_A021

Gendarmes supérieur / officiers supérieurs

13 POR\_T010\_Q010\_A022

Lieutenant des officiers supérieurs

14 POR\_T010\_Q010\_A023

Autres grades d'officiers de direction des services de police

19 POR\_T010\_Q010\_A028

Sergents d'état-major

20 POR\_T010\_Q010\_A029

Sergents, détectives

21 POR\_T010\_Q010\_A030

Caporals

22 POR\_T010\_Q010\_A031

Autres grades de sous-officiers

NE PAS UTILISER POUR INFORMATIONS RAPPORTER

## Employés permanents (en équivalents temps plein) (ETP)

La prochaine série de questions porte sur la déclaration du nombre d'**employés permanents** (en équivalents temps plein) (**ETP**) qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2025**, selon les types d'emplois suivants :

- agents de police, **c.-à-d.** les officiers de direction, les sous-officiers et les policiers assermentés;
- employés civils
- agents spéciaux

**Recrues, c.-à-d.** les policiers en formation, sont incluses dans cette section, mais on ne vous demande pas de déclarer le nombre de recrues par équivalent temps plein (**ETP**).

Convertissez tous les **employés permanents à temps partiel** (**inclure** les employés ayant une entente de partage d'emploi) payés à partir du budget de votre service de police en **ETP**.

**Équivalent temps plein (ETP)** : Le nombre d'heures utilisé pour calculer un **ETP** varie en fonction du service de police.

Veuillez convertir les employés à **temps partiel** (**inclure** les employés ayant une entente de partage d'emploi) en **ETP** selon le nombre d'heures utilisé par votre service de police pour définir un employé à temps plein.

**Exemples** de conversion d'un employé à temps partiel vers un **ETP** :

1) Si votre service de police définit un emploi à temps plein par une semaine de travail de 40 h

- Deux employés à temps partiel** qui travaillent **chacun** 25 heures par semaine seraient calculés ainsi :  $2 \times (25/40) = 1,25 \text{ ETP}$ .

2) Si votre service de police définit un emploi à temps plein par une semaine de travail de 37,5 h

- Deux employés à temps plein** et trois employés à **temps partiel** qui travaillent **chacun** 15 heures par semaine seraient calculés ainsi :  $2 + 3 \times (15/37,5) = 3,2 \text{ ETP}$ .

## Effectif policier permanent

### 2. Déclarez le nombre de policiers permanents (en équivalents temps plein) (ETP) qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2025**.

Convertissez tous les employés permanents à temps partiel (**y compris** les employés ayant une entente de partage d'emploi) payés à partir du budget de votre service de police en **ETP**.

**Inclure** les employés permanents qui :

- sont rémunérés à partir du budget de votre service de police
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

**Exclure** les personnes qui :

- ne sont pas des employés permanents, **p. ex.** les employés contractuels, occasionnels ou temporaires
- ne sont pas rémunérées à partir du budget de votre service de police, **p. ex.** les membres du personnel non rémunérés, les employés rémunérés par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des employés civils, des agents spéciaux et des recrues — les renseignements sur ces employés sont recueillis à partir d'autres questions.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
<b>Officiers de direction des services de police</b>				
<b>c.-à-d.</b> les officiers supérieurs	PPP_Q02_AA	PPP_Q02_AB	PPP_Q02_AD	PPP_Q02_AC
a. Commissaire, Directeur général .....	PPP_Q02_BA	PPP_Q02_BB	PPP_Q02_BD	PPP_Q02_BC
b. Directeur .....	PPP_Q02_CA	PPP_Q02_CB	PPP_Q02_CD	PPP_Q02_CC
c. Commissaire adjoint .....	PPP_Q02_DA	PPP_Q02_DB	PPP_Q02_DD	PPP_Q02_DC
d. Sous-commissaires .....	PPP_Q02_EA	PPP_Q02_EB	PPP_Q02_ED	PPP_Q02_EC
e. Chefs adjoints .....	PPP_Q02_FA	PPP_Q02_FB	PPP_Q02_FD	PPP_Q02_FC
f. Capitaines .....	PPP_Q02_GA	PPP_Q02_GB	PPP_Q02_GD	PPP_Q02_GC
g. Surintendants d'état-major .....	PPP_Q02_HA	PPP_Q02_HB	PPP_Q02_HD	PPP_Q02_HC
h. Surintendants principaux .....				

...suite à la page suivante

## Effectif policier permanent (suite)

...suite de la page précédente

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
PPP_Q02_IA	PPP_Q02_IB	PPP_Q02_ID	PPP_Q02_IC	
i. Surintendants .....	PPP_Q02_JA	PPP_Q02_JB	PPP_Q02_JD	PPP_Q02_JC
j. Inspecteurs d'état-major .....	PPP_Q02_KA	PPP_Q02_KB	PPP_Q02_KD	PPP_Q02_KC
k. Inspecteurs .....	PPP_Q02_LA	PPP_Q02_LB	PPP_Q02_LD	PPP_Q02_LC
l. Gendarmes supérieur / officiers supérieurs .....	PPP_Q02_MA	PPP_Q02_MB	PPP_Q02_MD	PPP_Q02_MC
m. Lieutenant des officiers supérieurs .....	PPP_Q02_NA	PPP_Q02_NB	PPP_Q02_ND	PPP_Q02_NC
n. Autres grades d'officiers de direction des services de police .....	PPP_Q02_OA	PPP_Q02_OB	PPP_Q02_OD	PPP_Q02_OC
<b>Nombre total d'officiers de direction des services de police</b>				

### Sous-officiers

Exclude les agents de police.

	PPP_Q02_PA	PPP_Q02_PB	PPP_Q02_PD	PPP_Q02_PC
a. Lieutenant des sous-officiers .....	PPP_Q02_QA	PPP_Q02_QB	PPP_Q02_QD	PPP_Q02_QC
b. Caporals sergeant-major .....	PPP_Q02_RA	PPP_Q02_RB	PPP_Q02_RD	PPP_Q02_RC
c. Sergent-majors .....	PPP_Q02_SA	PPP_Q02_SB	PPP_Q02_SD	PPP_Q02_SC
d. Sergent-majors d'état-major .....	PPP_Q02_TA	PPP_Q02_TB	PPP_Q02_TD	PPP_Q02_TC
e. Sergents d'état-major .....	PPP_Q02_AA	PPP_Q02_AB	PPP_Q02_AD	PPP_Q02_AC
f. Sergents, détectives .....	PPP_Q02_VA	PPP_Q02_VB	PPP_Q02_VD	PPP_Q02_VC
g. Caporals .....	PPP_Q02_WA	PPP_Q02_WB	PPP_Q02_WD	PPP_Q02_WC
h. Autres grades de sous-officiers .....	PPP_Q02_XA	PPP_Q02_XB	PPP_Q02_XD	PPP_Q02_XC
<b>Total des sous-officiers</b>				

### Agents de police

Exclude les recrues et les agents spéciaux

	PPP_Q02_YA	PPP_Q02_VB	PPP_Q02_VD	PPP_Q02_VC
a. Agents de police .....	PPP_Q02_ZA	PPP_Q02_ZB	PPP_Q02_ZD	PPP_Q02_ZC
<b>Total des policiers en équivalents temps plein (ETP)</b>				

## Effectif civil permanent

3. **Déclarez** le nombre **d'employés civils permanents** (en équivalents temps plein) (**ETP**) qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2025**.

Convertissez tous les employés permanents à temps partiel (**y compris** les employés ayant une entente de partage d'emploi) payés à partir du budget de votre service de police en **ETP**.

Veuillez compter les employés civils dans une seule des catégories suivantes. Dans les cas où les employés civils exercent de multiples tâches, utilisez leurs tâches et fonctions principales.

**Include** les employés permanents qui :

- sont rémunérés à partir du budget de votre service de police
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

**Exclude** les personnes qui :

- ne sont pas des employés permanents, **p. ex.** des employés contractuels, occasionnels ou temporaires
- ne sont pas rémunérées à partir du budget de votre service de police, **p. ex.** les membres du personnel non rémunérés, les employés rémunérés par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des policiers, des agents spéciaux et des recrues — les renseignements sur ces employés sont recueillis à partir d'autres questions.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
<b>Tâches et fonctions principales des employés civils</b>				
<b>Exclude</b> les agents spéciaux.				
a. Services d'accueil .....	PCP_Q03_AA	PCP_Q03_BB	PCP_Q03_AD	PCP_Q03_AC
b. Services financiers .....	PCP_Q03_BA	PCP_Q03_BB	PCP_Q03_BD	PCP_Q03_BC
c. Ressources humaines et formation .....	PCP_Q03_CA	PCP_Q03_CB	PCP_Q03_CD	PCP_Q03_CC
d. Relations avec le public et les médias .....	PCP_Q03_DA	PCP_Q03_DB	PCP_Q03_DD	PCP_Q03_DC
e. Services judiciaires .....	PCP_Q03_EA	PCP_Q03_EB	PCP_Q03_ED	PCP_Q03_EC
f. Services juridiques .....	PCP_Q03_FA	PCP_Q03_FB	PCP_Q03_FD	PCP_Q03_FC
g. Services de détention .....	PCP_Q03_GA	PCP_Q03_GB	PCP_Q03_GD	PCP_Q03_GC
h. Services des technologies de l'information .....	PCP_Q03_HA	PCP_Q03_HB	PCP_Q03_HD	PCP_Q03_HC
i. Services des véhicules et des installations .....	PCP_Q03_IA	PCP_Q03_IB	PCP_Q03_ID	PCP_Q03_IC
j. Recherche et analyse .....	PCP_Q03_JA	PCP_Q03_JB	PCP_Q03_JD	PCP_Q03_JC
k. Personnel médico-légal et d'identification .....	PCP_Q03_KA	PCP_Q03_KB	PCP_Q03_KD	PCP_Q03_KC
l. Soutien administratif .....	PCP_Q03_LA	PCP_Q03_LB	PCP_Q03_LD	PCP_Q03_LC
m. Communications opérationnelles <b>p. ex.</b> répartiteurs, téléphonistes .....	PCP_Q03_MA	PCP_Q03_MB	PCP_Q03_MD	PCP_Q03_MC
n. Autres employés civils .....	PCP_Q03_NA	PCP_Q03_NB	PCP_Q03_ND	PCP_Q03_NC
<b>Total des employés civils</b>	PCP_Q03_OA	PCP_Q03_OB	PCP_Q03_OD	PCP_Q03_OC

## Agents spéciaux permanents

4. **Déclarez** le nombre d'**agents spéciaux permanents** (en équivalents temps plein) (**ETP**) qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2025**.

Convertissez tous les employés permanents à temps partiel (**y compris** les employés ayant une entente de partage d'emploi) payés à partir du budget de votre service de police en **ETP**.

Veuillez compter les agents spéciaux dans une seule des catégories suivantes. Dans les cas où les agents spéciaux exercent de multiples tâches, utilisez leurs tâches et fonctions principales.

**Inclure** les employés permanents qui :

- sont des employés civils qui ont reçu un statut d'agent spécial
- sont rémunérés à partir du budget de votre service de police
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

**Exclure** les personnes qui :

- ne sont pas des employés permanents, **p. ex.** des employés contractuels, occasionnels ou temporaires
- ne sont pas rémunérées à partir du budget de votre service de police, **p. ex.** les membres du personnel non rémunérés, les employés rémunérés par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des policiers, des employés civils qui n'ont pas reçu un statut d'agent spécial, et des recrues — les renseignements sur ces employés sont recueillis à partir d'autres questions.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
<b>Tâches et fonctions principales des agents spéciaux</b>				
a. Services judiciaires . . . . .	PSCP_Q05_AA	PSCP_Q05_AB	PSCP_Q05_AD	PSCP_Q05_AC
b. Services d'accueil . . . . .	PSCP_Q05_BA	PSCP_Q05_BB	PSCP_Q05_BD	PSCP_Q05_BC
c. Services de détention . . . . .	PSCP_Q05_CA	PSCP_Q05_CB	PSCP_Q05_CD	PSCP_Q05_CC
d. Services dans les transports en commun . . . . .	PSCP_Q05_DA	PSCP_Q05_DB	PSCP_Q05_DD	PSCP_Q05_DC
e. Tous les autres services d'agents spéciaux . . . . .	PSCP_Q05_EA	PSCP_Q05_EB	PSCP_Q05_ED	PSCP_Q05_EC
<b>Total des agents spéciaux</b>	PSCP_Q05_FA	PSCP_Q05_FB	PSCP_Q05_FD	PSCP_Q05_FC

## Recrues

5. **Déclarez** le nombre de **recrues** qui participent à un programme de formation pour devenir policiers assermentés à votre service de police en date du **15 mai 2025**.

**Recrues, c.-à-d. les policiers en formation** : Aux fins de la présente enquête, le terme « recrues » désigne les employés qui participent à des programmes de formation de policiers en vue d'obtenir le statut de policier assermenté.

Les recrues **ne doivent pas** être calculées dans votre **effectif autorisé** ou incluses dans le **taux de policiers** dans la population.

**Inclure** les employés qui :

- participent à des programmes de formation de policiers qu'ils soient rémunérés ou non.
- participent à des programmes de formation de policiers qu'ils soient assermentés au début ou à la fin de la formation.

**Exclude** les employés qui ont terminé avec succès les programmes de formation de policiers et qui ont toutes les responsabilités d'un agent de police.

**Note** : Cette question n'accepte pas les décimales.

Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
REC_006_A	REC_006_B	REC_006_D	REC_006_C
a. Recrues c.-à-d. les policiers en formation . . .			

## Sommaire des données

6. Voici un sommaire du nombre d'employés **permanents** (en équivalents temps plein) (**ETP**), et recrues, qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2025**.

Veuillez examiner les valeurs et, si des modifications sont nécessaires, revenez à la question concernée.

**Note** : Vous ne pouvez pas faire de modifications sur cette page.

**Note** : Les recrues **ne sont pas** déclarées comme équivalents temps plein (**ETP**).

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
a. Officiers de direction des services de police c.-à-d. les officiers supérieurs . . .	PPP_002_OA	PPP_002_OB	PPP_002_OD	PPP_002_OC
b. Sous-officiers Exclude les agents de police.	PPP_002_XA	PPP_002_YB	PPP_002_XD	PPP_002_XC
c. Agents de police . . .	PPP_002_YA	PPP_002_YB	PPP_002_YD	PPP_002_YC
<b>Total des policiers</b>	SUM_007_AA	SUM_007_AB	SUM_007_AD	SUM_007_AC
d. Employés civils Exclude les agents spéciaux. . .	PCP_003_OA	PCP_003_OB	PCP_003_OD	PCP_003_OC
e. Agents spéciaux . . .	PSCP_005_FA	PSCP_005_FB	PSCP_005_FD	PSCP_005_FC
f. Recrues c.-à-d. les policiers en formation . . .	REC_006_A	REC_006_B	REC_006_D	REC_006_C
<b>Total des employés</b>	SUM_007_A	SUM_007_B	SUM_007_D	SUM_007_C

## Nombre réel d'employés

La prochaine série de questions porte sur la déclaration du nombre **réel**, c.-à-d. la taille de l'effectif, d'employés qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2025**, selon les types d'emplois suivants :

- effectif permanent à temps plein
- effectif permanent à temps partiel, **y compris** les employés ayant une entente de partage d'emploi
- effectif non permanent rémunéré, p. ex. employés contractuels, occasionnels ou temporaires

### Effectif permanent à temps plein

7. **Déclarez** le nombre **réel**, c.-à-d. la taille de l'effectif, d'employés **permanents à temps plein** qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2025**.

**Include** les employés permanents qui :

- sont des employés à temps plein rémunérés à partir du budget de votre service de police
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

**Exclude** les personnes qui :

- ne sont pas des employés permanents, p. ex. des employés contractuels, occasionnels ou temporaires
- ne sont pas rémunérées à partir du budget de votre service de police, p. ex. les membres du personnel non rémunérés, les employés rémunérés par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des recrues, c.-à-d. des policiers en formation.

**Note** : Cette question n'accepte pas les décimales.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
a. Policiers (officiers de direction, sous-officiers et agents de police)	PFTP_Q08_AA	PFTP_Q08_AB	PFTP_Q08_AD	PFTP_Q08_AC
<b>Exclude</b> les recrues. . . . .				
b. Employés civils	PFTP_Q08_BA	PFTP_Q08_BB	PFTP_Q08_BD	PFTP_Q08_BC
<b>Exclude</b> les agents spéciaux. . . . .				
c. Agents spéciaux . . . . .	PFTP_Q08_CA	PFTP_Q08_CB	PFTP_Q08_CD	PFTP_Q08_CC
<b>Total de l'effectif permanent à temps plein</b>	PFTP_Q08_DA	PFTP_Q08_DB	PFTP_Q08_DD	PFTP_Q08_DC

### Effectif permanent à temps partiel

8. **Déclarez** le nombre **réel**, c.-à-d. la taille de l'effectif, d'employés **permanents à temps partiel** qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2025**.

**Include** les employés permanents qui :

- sont des employés à temps partiel rémunérés à partir du budget de votre service de police
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

**Exclude** les personnes qui :

- ne sont pas des employés permanents, p. ex. des employés contractuels, occasionnels ou temporaires
- ne sont pas rémunérées à partir du budget de votre service de police, p. ex. les membres du personnel non rémunérés, les employés rémunérés par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des recrues, c.-à-d. des policiers en formation.

**Note** : Cette question n'accepte pas les décimales.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
a. Policiers	PFTP_Q09_AA	PFTP_Q09_AB	PFTP_Q09_AD	PFTP_Q09_AC
<b>Exclude</b> les recrues. . . . .				
b. Employés civils	PFTP_Q09_BA	PFTP_Q09_BB	PFTP_Q09_BD	PFTP_Q09_BC
<b>Exclude</b> les agents spéciaux. . . . .				
c. Agents spéciaux . . . . .	PFTP_Q09_CA	PFTP_Q09_CB	PFTP_Q09_CD	PFTP_Q09_CC
<b>Total de l'effectif permanent à temps partiel</b>	PFTP_Q09_DA	PFTP_Q09_DB	PFTP_Q09_DD	PFTP_Q09_DC

## Effectif non permanent rémunéré

9. **Déclarez** le nombre **réel**, c.-à-d. la taille de l'effectif, d'employés **non permanents** rémunérés (contractuels, occasionnels ou temporaires) qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2025**.

**Include** les employés qui :

- sont des employés contractuels, occasionnels ou temporaires ou tout autre employé non permanent **rémunéré** à partir du budget de votre service de police
- travaillent à temps plein ou à temps partiel
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

**Exclude** les personnes qui :

- sont des employés permanents
- ne sont pas rémunérées à partir du budget de votre service de police, p. ex. les membres du personnel non rémunérés, les employés rémunérés par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des recrues, c.-à-d. des policiers en formation.

**Note :** Cette question n'accepte pas les décimales.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
a. Policiers	NPPP_Q10_AA	NPPP_Q10_AC	NPPP_Q10_AD	NPPP_Q10_AC
<b>Exclude</b> les recrues. . . . .				
b. Employés civils	NPPP_Q10_BA	NPPP_Q10_BB	NPPP_Q10_BD	NPPP_Q10_BC
<b>Exclude</b> les agents spéciaux. . . . .				
c. Agents spéciaux . . . . .	NPPP_Q10_CA	NPPP_Q10_CD	NPPP_Q10_CD	NPPP_Q10_CC
d. Agents auxiliaires ou agents de réserve	NPPP_Q10_DA	NPPP_Q10_DB	NPPP_Q10_DD	NPPP_Q10_DC
<b>Include</b> les employés rémunérés seulement. . . . .				
e. Étudiants	NPPP_Q10_EA	NPPP_Q10_ER	NPPP_Q10_ED	NPPP_Q10_EC
<b>Include</b> les employés rémunérés seulement. . . . .				
f. Autres employés non permanents rémunérés . . . . .	NPPP_Q10_FA	NPPP_Q10_FB	NPPP_Q10_FD	NPPP_Q10_FC
<b>Total de l'effectif non permanent rémunéré</b>	NPPP_Q10_GA	NPPP_Q10_GB	NPPP_Q10_GD	NPPP_Q10_GC

NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

## Sommaire des données

10. Voici un sommaire du nombre de la taille **réelle** de l'effectif, c.-à-d. l'effectif qui travaille à votre service de police en date du **15 mai 2025**.

Veuillez examiner les valeurs et, si des modifications sont nécessaires, revenez à la question concernée.

**Note :** Vous ne pouvez pas apporter de changements à cette page.

**Note :** Les valeurs déclarées ici seront utilisées dans notre système pour comparer la taille de l'effectif dans nos questions relatives à l'identité autochtone et les minorités visibles. Veuillez vous référer au sommaire des données en correspondant à ces questions.

Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
--------	--------	------------------------	-------

### Policiers

- a. Permanents à temps plein rémunérés .....
- b. Permanents à temps partiel rémunérés .....
- c. Non permanents rémunérés .....

<u>PFTP_Q08_AA</u>	<u>PFTP_Q08_AB</u>	<u>PFTP_Q08_AD</u>	<u>PFTP_Q08_AC</u>
<u>PFTP_Q09_AA</u>	<u>PFTP_Q09_AB</u>	<u>PFTP_Q09_AD</u>	<u>PFTP_Q09_AC</u>
<u>NPPP_Q10_AA</u>	<u>NPPP_Q10_AB</u>	<u>NPPP_Q10_AD</u>	<u>NPPP_Q10_AC</u>
<u>SUM_POL_AA</u>	<u>SUM_POL_AB</u>	<u>SUM_POL_AD</u>	<u>SUM_POL_AC</u>

### Nombre total réel de policiers

### Employés civils

- a. Permanents à temps plein rémunérés .....
- b. Permanents à temps partiel rémunérés .....
- c. Non permanents rémunérés .....

<u>PFTP_Q08_BA</u>	<u>PFTP_Q08_BB</u>	<u>PFTP_Q08_BD</u>	<u>PFTP_Q08_BC</u>
<u>PFTP_Q09_BA</u>	<u>PFTP_Q09_BB</u>	<u>PFTP_Q09_BD</u>	<u>PFTP_Q09_BC</u>
<u>NPPP_Q10_BA</u>	<u>NPPP_Q10_BB</u>	<u>NPPP_Q10_BD</u>	<u>NPPP_Q10_BC</u>
<u>SUM_CIV_AA</u>	<u>SUM_CIV_BB</u>	<u>SUM_CIV_BD</u>	<u>SUM_CIV_BC</u>

### Nombre total réel d'employés civils

### Agents spéciaux

- a. Permanents à temps plein rémunérés .....
- b. Permanents à temps partiel rémunérés .....
- c. Non permanents rémunérés .....

<u>PFTP_Q08_CA</u>	<u>PFTP_Q08_CB</u>	<u>PFTP_Q08_CD</u>	<u>PFTP_Q08_CC</u>
<u>PFTP_Q09_CA</u>	<u>PFTP_Q09_CB</u>	<u>PFTP_Q09_CD</u>	<u>PFTP_Q09_CC</u>
<u>NPPP_Q10_CA</u>	<u>NPPP_Q10_CB</u>	<u>NPPP_Q10_CD</u>	<u>NPPP_Q10_CC</u>
<u>SUM_SP_AA</u>	<u>SUM_SP_CB</u>	<u>SUM_SP_CD</u>	<u>SUM_SP_CC</u>

### Nombre total réel d'agents spéciaux

## Effectif policier autorisé

11. **Déclarez** le nombre de policiers assermentés que votre service de police est **autorisé à embaucher** en date du **15 mai 2025**.

Les policiers assermentés **comprènent** :

- les officiers de direction des services de police
- les sous-officiers
- les agents de police.

**Exclude**: recrues

**Note** : Cette question n'accepte pas les décimales. Arrondissez au nombre entier le plus près.

Nombre de policiers assermentés

APOS\_Q12

NE PAS UTILISER POUR INFORMATION  
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

## Congé de 12 semaines ou plus

12. **Déclarez** le nombre **réel**, c.-à-d. la taille de l'effectif, d'employés **permanents** en congé de 12 semaines ou plus en date du **15 mai 2025**.

**Congé de 12 semaines ou plus :** Congé autorisé de nature continue et d'une durée prévue de 12 semaines ou plus. Le congé peut être payé ou non payé, selon l'entente entre l'employé et l'employeur.

**Inclure** les employés permanents qui :

- travaillent à temps plein ou à temps partiel
- sont rémunérés à partir du budget de votre service de police
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel.

**Exclude** les personnes qui :

- ne sont pas des employés permanents, p. ex. des employés contractuels, occasionnels ou temporaires
- sont des recrues, c.-à-d. des policiers en formation.

**Note :** Cette question n'accepte pas les décimales.

Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
--------	--------	------------------------	-------

### Policiers

**Exclude** les recrues.

a. Congé médical

**Exclude** les accidents de travail.  
p. ex. invalidité de longue durée, congé pour troubles mentaux . . . .

POL_Q17_AA	POL_Q17_AB	POL_Q17_AC	
------------	------------	------------	--

POL_Q17_BA	POL_Q17_BB	POL_Q17_BD	POL_Q17_BC
------------	------------	------------	------------

b. Accident de travail . . . .

c. Congé parental

p. ex. maternité, paternité ou adoption . . . .

d. Autres types de congé

p. ex. éducation, service militaire, vacances, suspension . . . .

POL_Q17_CA	POL_Q17_CB	POL_Q17_CD	POL_Q17_CC
------------	------------	------------	------------

POL_Q17_DA	POL_Q17_DB	POL_Q17_DD	POL_Q17_DC
------------	------------	------------	------------

POL_Q17_EA	POL_Q17_EB	POL_Q17_ED	POL_Q17_EC
------------	------------	------------	------------

### Total pour les policiers

### Employés civils

**Exclude** les agents spéciaux.

a. Congé médical

**Exclude** les accidents de travail.  
p. ex. invalidité de longue durée, congé pour troubles mentaux . . . .

POL_Q17_FA	POL_Q17_FB	POL_Q17_FD	POL_Q17_FC
------------	------------	------------	------------

POL_Q17_GA	POL_Q17_GB	POL_Q17_GD	POL_Q17_GC
------------	------------	------------	------------

b. Accident de travail . . . .

c. Congé parental

p. ex. maternité, paternité ou adoption . . . .

d. Autres types de congé

p. ex. éducation, service militaire, vacances, suspension . . . .

POL_Q17_HA	POL_Q17_HB	POL_Q17_HD	POL_Q17_HC
------------	------------	------------	------------

POL_Q17_IA	POL_Q17_IB	POL_Q17_ID	POL_Q17_IC
------------	------------	------------	------------

POL_Q17_JA	POL_Q17JB	POL_Q17JD	POL_Q17JC
------------	-----------	-----------	-----------

### Total pour les employés civils

...suite à la page suivante

## Congé de 12 semaines ou plus

...suite de la page précédente

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
<b>Agents spéciaux</b>				
a. Congé médical	POL_Q17_KA	POL_Q17_KB	POL_Q17_KD	POL_Q17_KC
<b>Exclude</b> les accidents de travail. <b>p. ex.</b> invalidité de longue durée, congé pour troubles mentaux . . . . .				
	POL_Q17_LA	POL_Q17_LB	POL_Q17_LD	POL_Q17_LC
b. Accident de travail . . . . .				
c. Congé parental	POL_Q17_MA	POL_Q17_MB	POL_Q17_MD	POL_Q17_MC
<b>p. ex.</b> maternité, paternité ou adoption . . . . .				
d. Autres types de congé	POL_Q17_NA	POL_Q17_NB	POL_Q17_NC	POL_Q17_NC
<b>p. ex.</b> éducation, service militaire, vacances, suspension . . . . .				
	POL_Q17_OA	POL_Q17_OB	POL_Q17_OD	POL_Q17_OC
<b>Total pour les agents spéciaux</b>				
<b>Total des employés permanents en congé de 12 semaines ou plus</b>	POL_Q17_PA	POL_Q17_PB	POL_Q17_PD	POL_Q17_PC

NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER  
UNE COPIE POUR INFORMATION

## Employés qui s'identifient comme des Autochtones

13. **Déclarez** le nombre **réel**, c.-à-d. la taille de l'effectif, d'employés qui s'identifient comme **Autochtones** et qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2025**.

**Note:** Si un employé s'identifie à la fois comme Autochtone et comme membre de minorités visibles, veuillez l'inclure avec ceux qui s'identifient comme Autochtones, de même qu'avec ceux qui s'identifient comme membres de minorités visibles dans la question suivante. Si un employé s'identifie à la fois comme étant de race blanche et comme un Autochtone, veuillez l'inclure avec ceux qui s'identifient comme Autochtones.

**Note :** Si les renseignements sur l'identité autochtone pour votre service de police sont recueillis dans le cadre d'un processus de déclaration volontaire par les employés et que certains d'entre eux ne se sont pas auto-identifiés comme Autochtones, veuillez les inclure dans la catégorie **Identité autochtone inconnue**.

**Autochtones :** Désigne les personnes des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis ou les Inuits; les personnes qui ont déclaré être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités et qui sont inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens du Canada; les personnes qui ont déclaré appartenir à une Première Nation ou à une bande indienne.

**Non-autochtones :** Comprend les personnes qui ne sont pas des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), des Métis ou des Inuits, les personnes qui ne sont pas inscrites ou visées par un traité et les personnes qui n'appartiennent pas à une Première Nation ou à une bande indienne, p. ex., les personnes de race blanche ou ayant la peau blanche ou qui sont membres de minorités visibles, peu importe leur lieu de naissance.

**Note :** Le nombre total de policiers, d'employés civils, et d'agents spéciaux dans cette question devrait correspondre exactement à la somme de ces catégories pour permanents à temps plein (question 7), permanents à temps partiel (question 8) et non permanents rémunéré (question 9). Le nombre total des recrues dans cette question devrait correspondre exactement à la somme des recrues dans question 5.

**Note :** Cette question n'accepte pas les décimales.

**Total**

### Policiers

**Exclude** les recrues.

- a. Identité autochtone .....
- b. Identité non autochtone .....
- c. Identité autochtone inconnue .....
- d. Renseignement non recueilli par le service de police .....

AIP\_Q18\_A

AIP\_Q18\_B

AIP\_Q18\_C

AIP\_Q18\_D

AIP\_Q18\_E

### Total des policiers

### Employés civils

**Exclude** les agents spéciaux.

- a. Identité autochtone .....
- b. Identité non autochtone .....
- c. Identité autochtone inconnue .....
- d. Renseignement non recueilli par le service de police .....

AIP\_Q18\_F

AIP\_Q18\_G

AIP\_Q18\_H

AIP\_Q18\_I

AIP\_Q18\_J

### Total des employés civils

...suite à la page suivante

## Employés qui s'identifient comme des Autochtones (suite)

...suite de la page précédente

### Agents spéciaux

- a. Identité autochtone .....
- b. Identité non autochtone .....
- c. Identité autochtone inconnue .....
- d. Renseignement non recueilli par le service de police .....

Total
AIP_Q18_K
AIP_Q18_L
AIP_Q18_M
AIP_Q18_N
AIP_Q18_O

### Total des agents spéciaux

### Recrues

c.-à-d. les policiers en formation

- a. Identité autochtone .....
- b. Identité non autochtone .....
- c. Identité autochtone inconnue .....
- d. Renseignement non recueilli par le service de police .....

AIP_Q18_P
AIP_Q18_Q
AIP_Q18_R
AIP_Q18_S
AIP_Q18_T

### Total des recrues

NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

## Employés qui s'identifient comme membres de minorités visibles

14. **Déclarez** le nombre **réel**, c.-à-d. la taille de l'effectif, d'employés qui s'identifient comme **membres de minorités visibles** et qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2025**.

**Note :** Si un employé s'identifie à la fois comme Autochtone et comme membre de minorités visibles, **veuillez l'inclure** avec ceux qui s'identifient comme Autochtones dans la question précédente, de même qu'avec ceux qui s'identifient comme membres de minorités visibles. Si un employé s'identifie à la fois comme étant de race blanche et comme membre de minorités visibles, **veuillez l'inclure** avec ceux qui s'identifient comme membres de minorités visibles.

**Note :** Si les renseignements sur les minorités visibles pour votre service de police sont recueillis dans le cadre d'un processus de déclaration volontaire par les employés et que certains d'entre eux **ne se sont pas auto-identifiés** comme membres de minorités visibles, **veuillez les inclure** dans la catégorie **Ne sait pas s'ils sont d'une minorité visible**.

**Minorité visible :** Comprend les personnes qui ne sont pas de race blanche ou n'ont pas la peau blanche. La population des minorités visibles comprend de nombreux groupes, notamment les Chinois, les Sud-Asiatiques, les Noirs, les Arabes, les Asiatiques occidentaux, les Philippins, les Asiatiques du Sud-Est, les Latino-américains, les Japonais et les Coréens.

**Include** les personnes membres d'une seule ou de multiples minorités visibles.

**Exclude** les personnes qui s'identifient uniquement comme Autochtones.

**Personne de minorité non visible :** Comprend les Autochtones ainsi que les personnes qui ne sont pas considérées comme membres de minorités visibles, peu importe le lieu de naissance, p. ex., les personnes de race blanche ou ayant la peau blanche.

**Note :** Le nombre total de policiers, d'employés civils, et d'agents spéciaux dans cette question devrait correspondre exactement à la somme de ces catégories pour permanents à temps plein (question 7), permanents à temps partiel (question 8) et non permanents rémunéré (question 9). Le nombre total des recrues dans cette question devrait correspondre exactement à la somme des recrues dans question 5.

**Note :** Cette question n'accepte pas les décimales.

**Total**

### Policiers

**Exclude** les recrues.

- a. Minorité visible .....
- b. Minorité non visible .....
- c. Ne sait pas s'ils sont d'une minorité visible .....
- d. Renseignement non recueilli par le service de police .....

VMP\_Q19\_A

VMP\_Q19\_B

VMP\_Q19\_C

VMP\_Q19\_D

VMP\_Q19\_E

### Total des policiers

### Employés civils

**Exclude** les agents spéciaux.

- a. Minorité visible .....
- b. Minorité non visible .....
- c. Ne sait pas s'ils sont d'une minorité visible .....
- d. Renseignement non recueilli par le service de police .....

VMP\_Q19\_F

VMP\_Q19\_G

VMP\_Q19\_H

VMP\_Q19\_I

VMP\_Q19\_J

### Total des employés civils

...suite à la page suivante

## Employés qui s'identifient comme membres de minorités visibles (suite)

...suite de la page précédente

### Agents spéciaux

- a. Minorité visible .....
- b. Minorité non visible .....
- c. Ne sait pas s'ils sont d'une minorité visible .....
- d. Renseignement non recueilli par le service de police .....

Total
VMP_Q19_K
VMP_Q19_L
VMP_Q19_M
VMP_Q19_N
VMP_Q19_O

### Total des agents spéciaux

### Recrues

c.-a-d. les policiers en formation

- a. Minorité visible .....
- b. Minorité non visible .....
- c. Ne sait pas s'ils sont d'une minorité visible .....
- d. Renseignement non recueilli par le service de police .....

VMP_Q19_P
VMP_Q19_Q
VMP_Q19_R
VMP_Q19_S
VMP_Q19_T

### Total des recrues

NE PAS UTILISER POUR INFORMER RAPPORTER

## Activités en matière de ressources humaines

Les questions suivantes sur les ressources humaines sont fondées sur la **dernière** année civile **terminée** ou le dernier exercice financier **terminé** :

- membres du personnel admissibles à la retraite
- embauches de membres du personnel
- départs de membres du personnel.

## Période de déclaration — activités en matière de ressources humaines

15. **Indiquez** quelle période de déclaration s'applique aux activités en matière de ressources humaines de votre service de police.

Cette période de référence s'appliquera aux questions 16, 17 et 18.

RPHR\_Q20A

1

Année civile

1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

2

Exercice financier

1er avril 2024 au 31 mars 2025.

3

Autre exercice financier

↳ Autre exercice financier — précisez :

RPHR\_S20A

AAAA

MM

JJ

De

RPHR\_S20B

AAAA

MM

JJ

À

## Membres du personnel admissibles à la retraite

16. **Déclarez** le nombre **réel**, c.-à-d. la taille de l'effectif, de membres du personnel **admissibles à la retraite** de votre service de police pour la **dernière année civile** ou du **dernier exercice financier**.

**Admissible à la retraite :** inclure le personnel dont l'admissibilité à la retraite avec une pension sans restriction (en fonction de l'âge ou des années de service) était en vigueur pour la totalité ou une partie de la période de la dernière année civile ou du dernier exercice financier. Dans certains cas, la date d'admissibilité à la retraite peut avoir pris effet avant cette période.

**Inclure** les employés qui :

- sont des employés permanents et non permanents rémunérés à partir du budget de votre service de police
- travaillent à temps plein ou à temps partiel
- sont admissibles à la retraite pendant qu'ils sont en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel.

**Exclure** les personnes qui :

- ne sont pas rémunérées, c.-à-d. les bénévoles, les agents auxiliaires ou les agents de réserve
- sont rémunérées par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police.

**Note :** Cette question n'accepte pas les décimales.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
a. Policiers	PER_021_AA	PER_021_AB	PER_021_AD	PER_021_AC
Exclude les recrues . . . . .	PER_021_BA	PER_021_BB	PER_021_BD	PER_021_BC
b. Employés civils	PER_021_CA	PER_021_CB	PER_021_CD	PER_021_CC
Exclude les agents spéciaux. . . . .	PER_021_DA	PER_021_DB	PER_021_DD	PER_021_DC
c. Agents spéciaux . . . . .				
<b>Total de membres du personnel admissibles à la retraite</b>				

## Membres du personnel embauchés

17. **Déclarez** le nombre **réel**, c.-à-d. la taille de l'effectif, de membres du personnel **embauchés** par votre service de police pour la dernière année civile ou du dernier exercice financier.

**Inclure** les employés qui :

- ont été embauchés à l'extérieur du service de police
- sont des employés permanents et non permanents rémunérés à partir du budget de votre service de police
- travaillent à temps plein ou à temps partiel
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- sont des recrues embauchées directement auprès de programmes de formation de policiers, qu'elles aient obtenu ou non le statut de policier assermenté avant ou après leur embauche. Les recrues doivent inclure les policiers embauchés ayant moins d'un an d'expérience à titre de policiers assermentés.

**Exclude** les personnes qui :

- ont été promues à l'intérieur
- ne sont pas rémunérées, c.-à-d. les bénévoles, les agents auxiliaires ou les agents de réserve
- sont rémunérées par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- reviennent d'un détachement.

**Note :** Cette question n'accepte pas les décimales.

	Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
a. Policiers	PH_Q22_AA	PH_Q22_AB	PH_Q22_AD	PH_Q22_AC
<b>Exclude</b> les recrues. . . . .				
b. Employés civils	PH_Q22_BA	PH_Q22_BB	PH_Q22_BD	PH_Q22_BC
<b>Exclude</b> les agents spéciaux. . . . .				
c. Agents spéciaux . . . . .	PH_Q22_CA	PH_Q22_CB	PH_Q22_CD	PH_Q22_CC
d. Recrues	PH_Q22_DA	PH_Q22_DB	PH_Q22_DD	PH_Q22_DC
<b>c.-à-d.</b> les policiers en formation . . . . .				
<b>Total de membres du personnel embauchés</b>	PH_Q22_EA	PH_Q22_EB	PH_Q22_ED	PH_Q22_EC

## Départs de membres du personnel

18. **Déclarez** le nombre **réel**, c.-à-d. la taille de l'effectif, de **départs** de membres du personnel de votre service de police pour **la dernière année civile ou du dernier exercice financier**.

**Inclure** les employés qui :

- sont des employés permanents et non permanents rémunérés à partir du budget de votre service de police
- travaillent à temps plein ou à temps partiel
- ont quitté pendant qu'ils étaient en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel.

**Exclude** les personnes qui :

- ne sont pas rémunérées, c.-à-d. les bénévoles, les agents auxiliaires ou les agents de réserve
- sont rémunérées par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police.

**Note** : Cette question n'accepte pas les décimales.

Hommes	Femmes	Personnes non binaires	Total
--------	--------	------------------------	-------

### Départs en raison de la retraite

a. Policiers

**Exclude** les recrues. ....

PD\_Q23\_AA PD\_Q23\_AB PD\_Q23\_AC

PD\_Q23\_BA

PD\_Q23\_BB PD\_Q23\_BC

b. **Exclude** les agents spéciaux. ....

PD\_Q23\_CA

PD\_Q23\_CD PD\_Q23\_CC

c. Agents spéciaux .....

PD\_Q23\_DA

PD\_Q23\_DB PD\_Q23\_DC

**Total des départs de membres du personnel en raison de la retraite**

### Départs pour d'autres raisons

p. ex. démission, congédiement, transfert à un autre service de police

a. Policiers

**Exclude** les recrues. ....

PD\_Q23\_EA PD\_Q23\_EB PD\_Q23\_ED PD\_Q23\_EC

b. Employés civils

**Exclude** les agents spéciaux. ....

PD\_Q23\_FA PD\_Q23\_FB PD\_Q23\_FD PD\_Q23\_FC

c. Agents spéciaux .....

PD\_Q23\_GA PD\_Q23\_GB PD\_Q23\_GD PD\_Q23\_GC

d. Recrues

c.-à-d. les policiers en formation ..

PD\_Q23\_HA PD\_Q23\_HB PD\_Q23\_HD PD\_Q23\_HC

**Total des départs de membres du personnel pour d'autres raisons**

PD\_Q23\_IA PD\_Q23\_IB PD\_Q23\_ID PD\_Q23\_IC

**Total des départs de membres du personnel**

PD\_Q23\_JA PD\_Q23\_JB PD\_Q23\_JD PD\_Q23\_JC

## Montants des dépenses et des revenus

Les questions financières suivantes sont fondées sur votre dernière année civile terminée ou votre dernier exercice financier terminé :

- les dépenses en salaires, traitements et avantages sociaux
- les dépenses de fonctionnement non salariales
- les dépenses en immobilisations
- les fonds et les montants de recouvrement des coûts reçus d'une source de financement.

## Période de déclaration — montants des dépenses et des revenus

19. **Indiquez** quelle période de déclaration s'applique aux dépenses et aux revenus de votre service de police.

Cette période de référence s'appliquera aux questions 20 à 25.

RPER\_Q24A

1

Année civile

1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

2

Exercice financier

1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

3

Autre exercice financier

↳ Autre exercice financier — précisez

RPER\_S24A

AAAA

MM

JJ

De

RPER\_S24B

AAAA

MM

JJ

À

## Salaires, traitements et avantages sociaux

20. **Déclarez** les salaires, les traitements et les avantages sociaux pour la dernière année civile ou du dernier exercice financier.

Arrondissez les montants au \$CAN le plus près.

### Policiers

Exclude les recrues.

a. Salaires

Include paie normale, rémunération des heures supplémentaires, et autres paies. ....

Dépenses brutes  
en \$CAN

SWB\_025\_A

,00 \$

b. Avantages sociaux

p. ex. cotisations de l'employeur au Régime de pension du Canada (RPC) et à l'assurance-emploi (AE), régime d'assurance dentaire, régime de retraite. ....

SWB\_025\_D

,00 \$

### Total des salaires, traitements et avantages sociaux des policiers

SWB\_025\_E

,00 \$

### Employés civils

Exclude les agents spéciaux.

a. Salaires

Include paie normale, rémunération des heures supplémentaires, et autres paies. ....

SWB\_025\_F

,00 \$

b. Avantages sociaux

p. ex. cotisations de l'employeur au Régime de pension du Canada (RPC) et à l'assurance-emploi (AE), régime d'assurance dentaire, régime de retraite. ....

SWB\_025\_I

,00 \$

### Total des salaires, traitements et avantages sociaux des employés civils

SWB\_025\_J

,00 \$

...suite à la page suivante

## Traitements, salaires et avantages sociaux (suite)

...suite de la page précédente

Dépenses brutes  
en \$CAN

### Agents spéciaux

#### a. Salaires

**Include** paie normale, rémunération des heures supplémentaires, et autres paies. .... ,00 \$

#### b. Avantages sociaux

**p. ex.** cotisations de l'employeur au Régime de pension du Canada (RPC) et à l'assurance-emploi (AE), régime d'assurance dentaire, régime de retraite. .... ,00 \$

SWB\_025\_K

SWB\_025\_N

SWB\_025\_O

**Total des salaires, traitements et avantages sociaux des agents spéciaux** ,00 \$

### Recrues

#### a. Salaires

**Include** paie normale, rémunération des heures supplémentaires, et autres paies. .... ,00 \$

#### b. Avantages sociaux

**p. ex.** cotisations de l'employeur au Régime de pension du Canada (RPC) et à l'assurance-emploi (AE), régime d'assurance dentaire, régime de retraite. .... ,00 \$

SWB\_025\_P

SWB\_025\_S

SWB\_025\_T

**Total des salaires, traitements et avantages sociaux des recrues** ,00 \$

**Total des salaires, traitements et avantages sociaux** ,00 \$

NE PAS UTILISER POUR INFORMATION

## Dépenses non salariales d'exploitation

21. **Indiquez** si les postes de dépenses **non salariales d'exploitation** suivants ont été payés par votre service de police pour **la dernière année civile ou du dernier exercice financier**.

**Exclude:**

- les salaires, les traitements et les avantages sociaux
- les coûts d'immobilisations.

**Note:** Entièrement ou partiellement payé par le service de police peut aussi indiquer des postes de dépenses payés par l'administration municipale au moyen de fonds alloués à votre service de police.

Entièrement ou partiellement payé par le service de police	Non payé par le service de police	Renseignements non disponibles
--	-----------------------------------	--------------------------------

- Exploitation et entretien des véhicules  
**p. ex.** paiements de location pour toute la flotte, **y compris** la marine et les aéronefs . . . . .
- Exploitation et entretien des immeubles  
**Include** location des installations, services publics.  
**Exclude** les coûts relatifs aux contrats de services. . . . .
- Formation et perfectionnement professionnel . . . . .
- Opérations des technologies de l'information (TI)  
**Include** l'ensemble du matériel et des logiciels informatiques, la maintenance et les coûts d'infrastructure connexes, les frais d'entreposage et les frais mensuels. . . . .
- Équipement des policiers  
**p. ex.** armes à feu, armes tasers, caméras, robots . . . . .
- Contrats pour des services professionnels  
**p. ex.** les services de **TI**, la sécurité, l'entretien des terrains . . . . .
- Toute autre dépense non salariale d'exploitation  
**p. ex.** fournitures, uniformes, munitions, contributions aux fonds de réserve, coûts de réinstallation . . . . .

22. **Déclarez** le montant des dépenses **non salariales d'exploitation** pour les postes suivants que vous avez indiqués comme étant **entièrement ou partiellement payés** par votre service de police pour **la dernière année civile ou du dernier exercice financier**.

Arrondissez les montants au **CAN\$** le plus près.

**Exclude:**

- les salaires, les traitements et les avantages sociaux,
- les coûts d'immobilisations.

Total des dépenses brutes payées par le service de police en \$CAN
--

- Exploitation et entretien des véhicules  
**p. ex.** paiements de location pour toute la flotte, **y compris** la marine et les aéronefs . . . . .
- Exploitation et entretien des immeubles  
**Include** location des installations, services publics.  
**Exclude** les coûts relatifs aux contrats de services. . . . .
- Formation et perfectionnement professionnel . . . . .
- Opérations des technologies de l'information (TI)  
**Include** l'ensemble du matériel et des logiciels informatiques, la maintenance et les coûts d'infrastructure connexes, les frais de stockage et les frais mensuels. . . . .
- Équipement des policiers  
**p. ex.** armes à feu, armes tasers, caméras, robots . . . . .

NSOE2_Q27_A	,00 \$
NSOE2_Q27_B	,00 \$
NSOE2_Q27_C	,00 \$
NSOE2_Q27_D	,00 \$
NSOE2_Q27_E	,00 \$

...suite à la page suivante

**COPIE POUR UTILISER POUR INFORMATIONS RAPPORTER**

## Dépenses non salariales d'exploitation (suite)

...suite de la page précédente

- f. Contrats pour des services professionnels  
p. ex. les services de TI, la sécurité, l'entretien des terrains ..... ,00 \$
- g. Toute autre dépense non salariale d'exploitation  
p. ex. fournitures, uniformes, munitions, contributions aux fonds de réserve, couts de réinstallation ..... ,00 \$

Total des dépenses brutes payées par le service de police en \$CAN  
NSOE2\_Q27\_F

**Total des dépenses non salariales d'exploitation**

NSOE2\_Q27\_G ,00 \$

NSOE2\_Q27\_H ,00 \$

## Dépenses en immobilisations

23. Indiquez si les postes de dépenses en **immobilisations** suivants ont été payés par votre service de police pour la dernière année civile ou du dernier exercice financier.

Exclude:

- les salaires, les traitements et les avantages sociaux
- toutes les dépenses d'exploitation.

Note: Entièrement ou partiellement payé par le service de police peut aussi indiquer des postes de dépenses payés par l'administration municipale au moyen de fonds alloués à votre service de police

- a. Achats de véhicules  
Include tous les véhicules terrestres, maritimes et aériens. ....
- b. Nouveaux immeubles et projets d'immobilisations .....
- c. Opérations des technologies de l'information (TI) .....
- d. Équipement de police non déclaré comme des dépenses d'exploitation  
p. ex. armes à feu, armes tasers, caméra, robots .....
- e. Toute autre dépense en immobilisations  
p. ex. contributions aux fonds de réserve, fonds réservés pour des dépenses en immobilisations .....

Entièrement ou partiellement payé par le service de police	Non payé par le service de police	Renseignements non disponibles
--	-----------------------------------	--------------------------------

CE\_028\_A 2 3

CE\_028\_B 1 2 3

CE\_028\_C 1 2 3

CE\_028\_D 1 2 3

CE\_028\_E 1 2 3

NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER INFORMATION

## Dépenses en immobilisations (suite)

24. **Déclarez** le montant des **dépenses en immobilisations** pour les postes suivants que vous avez indiqués comme étant entièrement ou partiellement payés par votre service de police pour **la dernière année civile ou du dernier exercice financier**.

**Projets d'immobilisations :** Indiquez seulement le montant des dépenses payées pendant la dernière année civile ou du dernier exercice financier.

Arrondissez les montants au **\$CAN** le plus près.

- a. Achats de véhicules  
**Include** tous les véhicules terrestres, maritimes et aériens. ....
- b. Nouveaux immeubles et projets d'immobilisations ....
- c. Opérations des technologies de l'information (TI) ....
- d. Équipement de police non déclaré comme des dépenses d'exploitation  
**p. ex.** armes à feu, armes tasers, caméras, robots ....
- e. Toute autre dépense en immobilisations  
**p. ex.** contributions aux fonds de réserve, fonds réservés pour des dépenses en immobilisations ....

Total des dépenses payées  
par le service de police  
en **\$CAN**

CE2_Q29_A	,00 \$
CE2_Q29_B	,00 \$
CE2_Q29_C	,00 \$
CE2_Q29_D	,00 \$
CE2_Q29_E	,00 \$
CE2_Q29_F	,00 \$

**Total des dépenses en immobilisations**

NE PAS UTILISER POUR INFORMATION POUR RAPPORTER

## Fonds et montants de recouvrement des coûts reçus selon la source de financement

25. **Déclarez** tous les **fonds** et les **montants du recouvrement des coûts** reçus pour toutes les sources de financement suivantes pour la dernière année civile ou du dernier exercice financier.

Inclure les montants de tous les types de fonds reçus qui ont été affectés au budget de votre service de police, c. à d. les montants disponibles pour être dépensés à nouveau.

Déclarez séparément les montants de recouvrement des coûts pour les dépenses en immobilisations et les dépenses d'exploitation. Arrondissez les montants au **\$CAN** le plus près.

	Montants de recouvrement des coûts pour les dépenses d'exploitation en \$CAN	Montants de recouvrement des coûts pour les dépenses en immobilisations en \$CAN	Total des fonds et des montants de recouvrement des coûts en \$CAN
FUN_Q31_AA		FUN_Q31_AB	FUN_Q31_AC
a. Gouvernement fédéral .....	,00 \$	,00 \$	,00 \$
FUN_Q31_BA		FUN_Q31_BB	FUN_Q31_BC
b. Gouvernement provincial .....	,00 \$	,00 \$	,00 \$
FUN_Q31_CA		FUN_Q31_CB	FUN_Q31_CC
c. Gouvernement municipal .....	,00 \$	,00 \$	,00 \$
d. Frais d'utilisation des services policiers p. ex. vérifications de casiers judiciaires, services rémunérés, autres rapports .....	,00 \$	FUN_Q31_DB	FUN_Q31_DC
FUN_Q31_GA		FUN_Q31_GB	FUN_Q31_GC
e. Détachés .....	,00 \$	,00 \$	,00 \$
FUN_Q31_EA		FUN_Q31_EB	FUN_Q31_EC
f. Autres recouvrements de coûts p. ex. recettes de ventes aux enchères .....	,00 \$	,00 \$	,00 \$
FUN_Q31_FA		FUN_Q31_FB	FUN_Q31_FC
<b>Total des fonds et des montants de recouvrement des coûts \$CAN</b>			

**Total des fonds et des montants de recouvrement des coûts \$CAN**

NE PAS UTILISER POUR INFORMATIONS RAPPORTER

## Enjeu actuel et émergent

La question suivante porte sur un enjeu actuel et émergent, soit les demandes d'intervention.

### Demandes d'intervention

26. **Déclarez** le nombre total de **demandes d'intervention** reçues par votre service de police pour la **dernière année civile ou du dernier exercice financier**.

**Include** les demandes d'intervention :

- générées par les citoyens, **c.-à-d.** reçues par l'intermédiaire d'appels à une ligne d'urgence, d'appels téléphoniques, de déclarations par Internet, d'alarms, de contact avec le public ou d'autres moyens
- initiées par les policiers, **c.-à-d.** générées sur le champ ou sur les lieux par la police
- qui ont nécessité l'affectation de ressources policières, **p. ex.** un policier a été dépêché sur les lieux.

**Exclude** les demandes d'intervention :

- qui ont été transmises à d'autres organismes ou qui n'ont pas nécessité l'affectation de ressources policières
- qui représentent une collecte d'information initiée par un agent et où aucun incident ne s'est produit, **c.-à-d.** contrôles de routine
- qui représentent des activités policières proactives, y compris des interventions ciblées, l'application stratégique de la loi et les projets de mobilisation communautaire
- en lien à des fonctions d'administration ou d'entretien, **p. ex.** des demandes relatives à la documentation, aux vérifications du casier judiciaire, au devoir de comparution, au transport des prisonniers, à la formation ou à l'entretien.

**Note :** Cette question n'accepte pas les décimales.

Total
CFS_Q32_A
CFS_Q32_B
CFS_Q32_C
CFS_Q32_D

**Total des demandes d'intervention**



### Confidentialité

#### **Vos réponses sont confidentielles.**

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*.

Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

### Couplages d'enregistrements

Pour améliorer les données de la présente enquête et réduire au minimum le fardeau de réponse, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de sources administratives.

Merci d'avoir rempli ce questionnaire.  
Veuillez garder une copie pour vos dossiers.  
Consultez notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)

NE PAS UTILISER POUR INFORMATION POUR RAPPORTER